

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition de septembre 2018

Page 1-2-3

✚ Travaux Centre Bourg
et RD 128

Page 4

✚ Transports Scolaires
pendant les travaux

Page 5-6

✚ Collecte déchets

✚ Commerces et
Services

✚ Concours belote

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY
05 46 93 18 23

Courriel : mairie@courcoury.fr



MAIRIE de COURCOURY 17100
DEPARTEMENT
de la CHARENTE MARITIME

Tél. 05 46 93 18 23 - FAX 05 46 93 56 58
mairie@courcoury.fr <http://www.ville-courcoury.fr>

Courcoury, le 17 Août 2018

Objet : Travaux Centre Bourg

Chers (es) administrés (es),

Depuis 2008, l'équipe municipale a entrepris le vaste projet d'amélioration et réfection du centre bourg de notre commune. Ce travail a été conduit conjointement avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Comme précédemment souligné dans les bulletins d'informations communales, nous arrivons au moment de la deuxième phase de ces travaux qui vont durer de 3 à 4 mois, ils vont débuter le 03/09/2018 en **alternat par feux de chantier** et à partir du 10 septembre avec déviation mise en place).

Pour un bon déroulement pratique des chantiers et dans le respect sécuritaire, nous avons été contraints de prendre des arrêtés de circulation et de stationnement, qui seront affichés aux entrées des rues concernées ainsi qu'aux abords des travaux.

Nous vous informons des dispositions prises pour la continuité des services à la population :

- Parking
- Transports scolaires
- Collecte des déchets
- Commerces, Services et Associations

Nous sommes conscients de la gêne que cela peut vous occasionner et nous tenons à vous remercier par avance de votre compréhension.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition.

Le Maire

Eric BIGOT



TRAVAUX 2^{ème} phase de travaux RD 128

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
 (circulation interdite)

COURCOURY
 Place de Pampilhosa
 17100 COURCOURY

Le Maire de la commune de : COURCOURY

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
 En vue de la réalisation des travaux du réseau pluvial par l'entreprise EIFFAGE Sud Ouest, le stationnement et la circulation sont interdites

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 10/09/2018 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur chemin rural "le petit bois" dans sa section comprise entre

ARTICLE 2 : L'itinéraire de déviation empruntera les

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Maire de la commune
- M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de Saintes
- M. Le Directeur de l'entreprise chargée des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : COURCOURY Le : 28/08/2018

Le Maire
 Eric BIGOT



- L'accès et le stationnement sur le Chemin du «Petit Bois» seront interdits à partir du 10 septembre 2018 pour une durée de 4 mois
- Le restaurant l'Amaryllis est **OUVERT** pendant les travaux.
- Le stationnement des véhicules en cas de besoin est prévu :
 - Sur la place de l'école
 - Sur le parking du cimetière
 - Place de l'Eglise

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de COURCOURY

Vu les articles L131-3 et suivants du Code des Communes,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 (signalisation) et R22 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie, signalisation temporaire)

Vu l'arrêté de déviation de la Route Départementale 128 datant du 11 février 2016, portant sur des travaux d'aménagement de voirie,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation rue de la Passée

ARRÊTE

Article 1er :

La circulation « rue de la Passée » se fera en double sens à compter du 10/09/2018 et pendant toute la durée des travaux

Article 2 :

La signalisation, posée et entretenue par la Mairie, sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée.

Article 3 :

- Monsieur le Maire de la commune
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINTES
 - M. le directeur de l'entreprise chargée des travaux
 seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

A Courcoury, le 28 août 2018
 Le Maire,

E.BIGOT



- La circulation sur la rue de la Passée sera à double sens pour la durée des travaux du Centre Bourg,
du lundi 10 septembre
au 20 décembre 2018

TRAVAUX CENTRE BOURG / RD 128

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE - MARITIME
ARRETE DU MAIRE

Route Départementale n° 128 en agglomération
Commune de Courcoury

Le Maire de Courcoury

VU le code de la route et notamment: ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires),

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime en date du 31/07/2018,

Vu l'avis favorable du Préfet de la Charente Maritime (DDTM) en date du 02/07/2018,

Vu l'avis favorable de la DIR Atlantique / District de Saintes en date du 03/07/2018,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules et piétons sur la Route Départementale n° 128, dans la traverse de Courcoury, pendant les travaux d'aménagement de voirie - Tranche 2 (Réseau pluvial – Trottoir – chaussée), du **lundi 10 septembre au vendredi 21 décembre 2018 inclus** :

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant la durée des travaux, la circulation de la Route Départementale n° 128 du PR 40+823 au PR 41+473 sera interdite pour tous les véhicules, suivant l'avancement du chantier.
A cet effet une déviation de la circulation sera mise en place comme suit (plan de principe en annexe) :

- Pour les 2 sens de circulation par les routes départementales n° 138⁰¹, 128⁰, 137, 24, 134 et Route Nationale n° 141 .

Par ailleurs, dans les autres secteurs de travaux, un alternat par feux de chantier ou manuel pourra être mis en place ponctuellement au cours de ces travaux d'aménagement de voirie (Réseau pluvial – Trottoir – chaussée) dans la mesure où l'organisation du chantier le permettrait ou l'imposerait.

Nota : Les circuits de bus de ramassage scolaire adopteront leurs circuits pendant la période des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation au droit du chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise EIFFAGE Route 17100 SAINTES (M. FOUGERAS 06.60.36.92.73); la signalisation de déviation sera mise en place et entretenue par la société SIGNAUX GLOD (M.SIMONET 06.76.09.98.00 – M.MAHAMAT 06.71.72.23.62). Elles seront conformes à l'instruction ministérielle sus visée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Courcoury et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

- Madame la secrétaire de mairie de Courcoury
 - Monsieur le responsable de l'Agence Territoriale de Saint Jean d'Angély
 - L'entreprise EIFFAGE Route (M.FOUGERAS 06.60.36.92.73) 17100 SAINTES
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

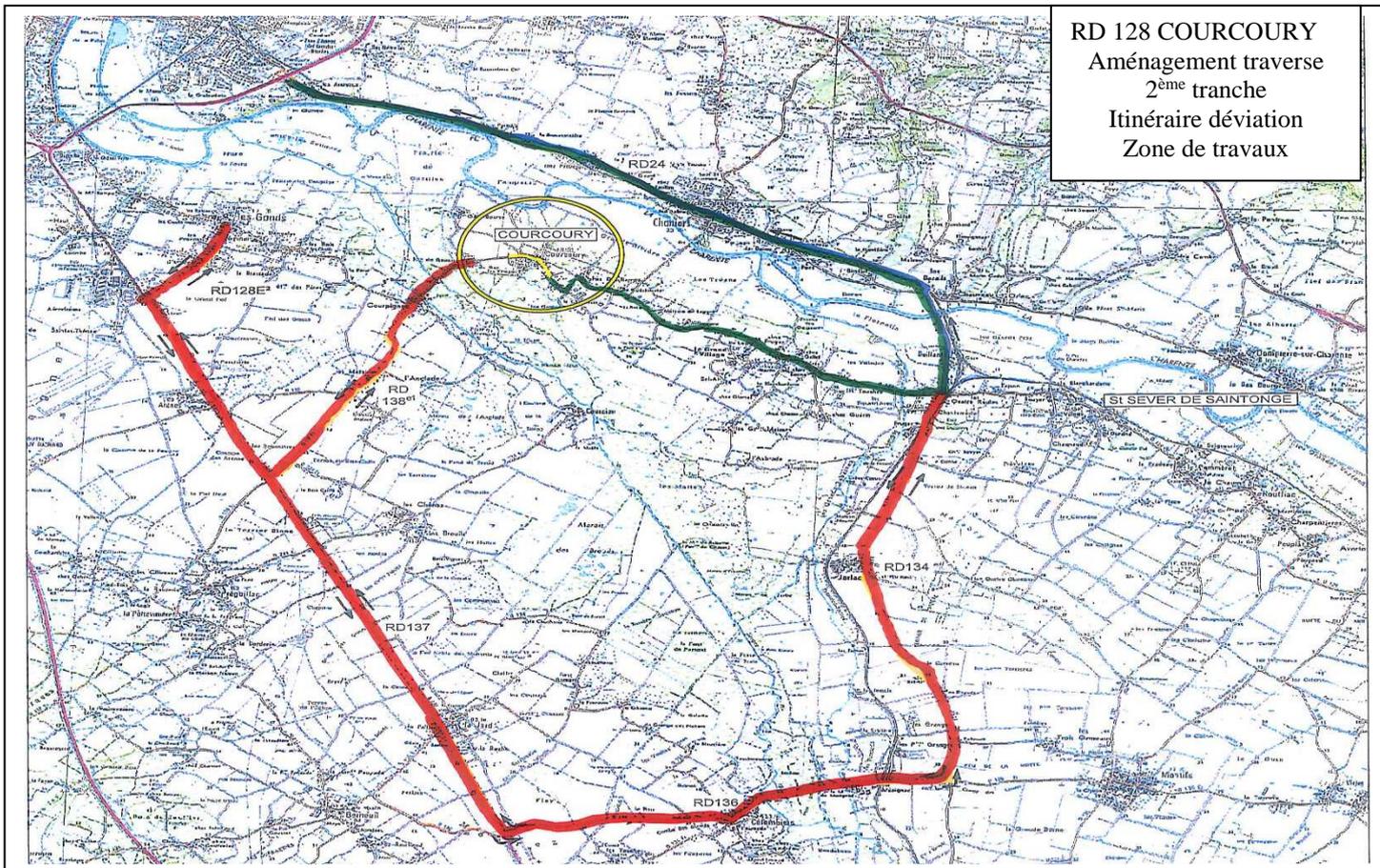
Fait à Courcoury, le 31 juillet 2018 .

Le Maire



Pendant les travaux
Centre Bourg / RD 128,
Deux itinéraires
de déviation seront
mis en place.

**du lundi 10 septembre
au 21 décembre 2018**



RD 128 COURCOURY
Aménagement traverse
2^{ème} tranche
Itinéraire déviation
Zone de travaux

LE TRANSPORT SCOLAIRE



**ANNEE SCOLAIRE
2018-2019**

HORAIRES VALABLES EN PERIODE SCOLAIRE (ZONE A)

A compter du 10 septembre 2018 et durant toute la période de fermeture pour travaux de la RD 128
la desserte des communes de Courcoury et de Saint Sever de Saintonge sera modifiée comme suit :

- Suppression de l'arrêt Chez Deschamps > se rendre à l'arrêt Ecole Elémentaire
- Pas de desserte de COURCOURY pour la rentrée de 9h00
- Les arrêts Route de Bellant, Chez Berne et Chez Fruger sont desservis par un SERVICE SPECIAL

SERVICE SPECIAL		Saint Sever de Saintonge - Saintes		Rentrée de 8h	Rentrée de 9h
				LMMeJV	LMMeJV
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Route de Bellant			6:49	supprimé pendant les travaux
COURCOURY	Chez Berne			6:52	
COURCOURY	Chez Fruger			6:53	
SAINTES	Lycée Bellevue Parvis			7:14	
SAINTES	Collège Quinet			7:17	

7		Saint Sever de Saintonge - Saintes		Rentrée de 8h	Rentrée de 9h
				LMMeJV	LMMeJV
COURCOURY	Chez Deschamps	Arrêt supprimé > se rendre à l'arrêt Ecole Elémentaire			supprimé pendant les travaux
COURCOURY	Ecole Elémentaire			6:58	
COURCOURY	Chemin du Printemps			6:59	
LES GONDS	L'Anglade			7:02	
SAINTES	Lycée Bellevue Parvis			7:14	
SAINTES	Collège Quinet			7:17	

7		Saintes - Saint Sever de Saintonge			
		Sortie de 12h	Sortie de 13h	Sortie de 17h	Sortie de 18h
		Mercredi	Mercredi	LMJV	LMJV
SAINTES	Collège Quinet	12:20	13:20	17:20	18:20
SAINTES	Lycée Bellevue Parvis	12:24	13:24	17:24	18:24
LES GONDS	L'Anglade	12:36	13:36	17:36	18:36
COURCOURY	Chemin du Printemps	12:39	13:39	17:39	18:39
COURCOURY	Ecole Elémentaire	12:40	13:40	17:40	18:40

SERVICE SPECIAL		Saintes - Saint Sever de Saintonge			
		Sortie de 12h	Sortie de 13h	Sortie de 17h	Sortie de 18h
		Mercredi	Mercredi	LMJV	LMJV
SAINTES	Collège Quinet	12:20	13:20	17:20	18:20
SAINTES	Lycée Bellevue Parvis	12:24	13:24	17:24	18:24
COURCOURY	Chez Fruger	12:45	13:45	17:45	18:45
COURCOURY	Chez Berne	12:46	13:46	17:46	18:46
SAINT SEVER DE SAINTONGE	Route de Bellant	12:49	13:49	17:49	18:49

LE TRANSPORT SCOLAIRE RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal) Courcoury – Les Gonds

35 Matin

		LMJV
LES GONDS	Parking Ecole - Salle des Fêtes Rue du Stade (1)	8:00
COURCOURY	Ecole Elémentaire - Rue Pierre Schoeffer	8:15
LES GONDS	Parking Ecole - Salle des Fêtes Rue du Stade (2)	8:35

35 Soir

		LMJV
COURCOURY	Ecole Elémentaire - Rue Pierre Schoeffer (1)	16:20
LES GONDS	Parking Ecole - Salle des Fêtes Rue du Stade	16:40
COURCOURY	Ecole Elémentaire - Rue Pierre Schoeffer (2)	17:00

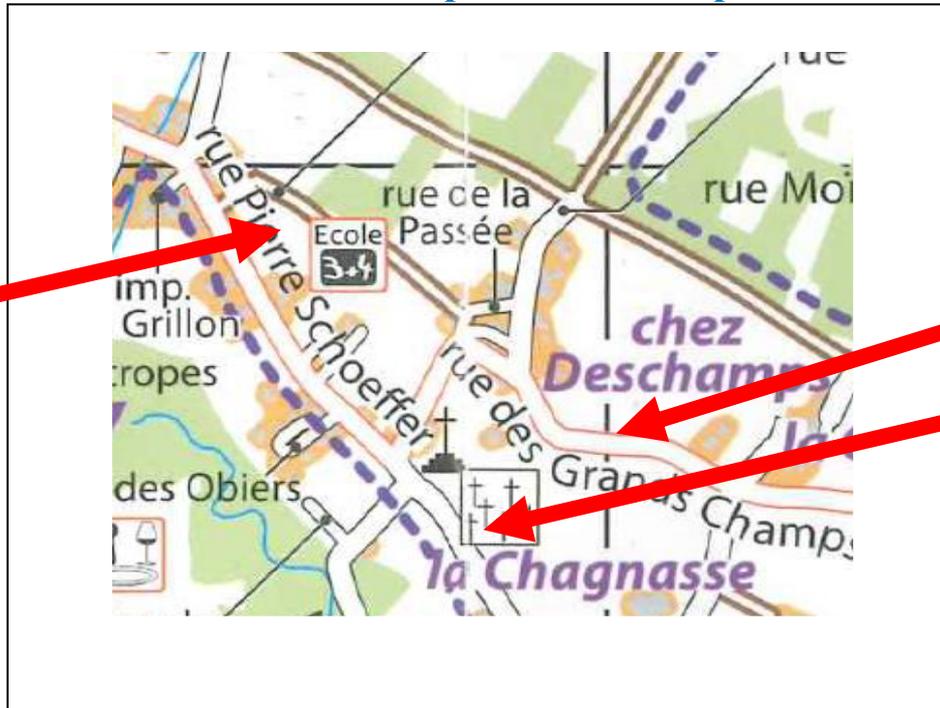
(1) Prise en charge du personnel accompagnant.

(2) Retour du personnel accompagnant.

COLLECTE DES DECHETS

La collecte « Porte à Porte » des déchets ne pourra se faire pendant la durée des travaux. Afin de pouvoir les ramasser, deux dépôts, situés aux extrémités des zones de travaux seront à votre disposition.

En cas de difficultés d'acheminement des poubelles, vous pouvez contacter la Mairie.



**BACS
de collecte
des déchets**

**BACS
de collecte
des déchets**

COMMERCES / SERVICES / ASSOCIATIONS

Le restaurant L'AMARYLLIS
Le salon de coiffure Coiff'Elixir
L'Ecole et l'Accueil Périscolaire
La Mairie
L'ONCFS
Coordination du Téléthon
Délégation AFM
La Bibliothèque Municipale

SONT OUVERTS
PENDANT LES TRAVAUX

*Pour les diverses activités / animations,
consulter les Présidents des Associations de Courcoury*

LES ELUS à votre disposition

Le Maire, les élus restent à votre disposition pendant les travaux,
Pour tout renseignement N'hésitez pas !!!

Mairie : 05.46.93.18.23

Le Maire : 06.13.47.56.31

06-24-91-58-72
N'hésitez pas à réserver dès 14h

LA CHAPELLE des pots
Parking de l'école
JEUDI **18h à 21h30**

BRIZAMBOURG
Parking Auto-vision
LUNDI ET MERCREDI

FONTCOUVERTE
Parking Espace chauffage
SAMEDI

COURCOURY
Parking de l'école
MARDI

SAINTEs
ZI les Charriers
Parking Boulangerie Gardener
VENDREDI

Suivez-nous sur
facebook
Greg'o pizza 17

Avec une pâte faite maison

FÉDÉRATION
PIZZAIOLOS
DE FRANCE

3MIN

La tournée peut évoluer, venez vérifier sur la page facebook

Sera présent

Le mardi soir

Pendant les
travaux

Concours de belote

Venez nombreux au concours de belote
organisé le **samedi 13 octobre 2018 à 20 h 15**
à la Maison de la Seugne

10 € par personne

Contact M. BIGOT 06. 26. 02. 85. 58